



Séance du mardi 10 février

N° 1/2009

Excusés : François BORNIER, Marie-Dominique CLAIR, Patrick LE DENMAT, Claude POUSSET.

Avant de passer aux points à l'ordre du jour, le conseil observe une minute de silence en hommage à « Dédé ». André Colin décédé récemment fut conseiller municipal durant deux mandats (1977 à 1989) puis membre de la commission bois pendant 20 ans.

Commission Locale d'Energie (CLE)

Suite à la dissolution du Syndicat d'Electrification de St Seine il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant à la nouvelle Commission (CLE). Alain GUILLOT (titulaire) et Marie-Françoise PETITOT (suppléante) sont élus par le conseil. Le reliquat du budget du syndicat est réparti entre les différentes communes, ce qui représente pour notre commune un montant d'environ 3000 €.

Lotissement Clos de Nouvelle

Le "Pass foncier" est un nouveau dispositif facilitant l'achat d'un terrain pour y construire sa résidence principale. Il permet notamment d'obtenir une TVA à 5,5 % et des facilités d'emprunt sous réserve d'un plafond de ressources et d'une subvention de la collectivité (3 à 4 000 €).

Des contacts ont été pris avec le Crédit Foncier de France et un constructeur ayant un acquéreur intéressé par l'achat d'une parcelle dans ce cadre. Le conseil municipal souhaite profiter de cette opportunité pour vendre rapidement un des terrains du Clos de Nouvelle et délibère favorablement sur cette proposition.

La Clairière

Après le diagnostic initial réalisé par la Société « Acoustique France » pour estimer le niveau de bruit ambiant dans la salle de restauration scolaire, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) accepte de subventionner l'étude de conception et les travaux à hauteur de 50 %. Une subvention complémentaire de 30 % pourrait être accordée par la DGE. Le conseil donne son accord pour ce projet.

Cloches de l'église

La dernière visite de contrôle de la société ETEB a mis en évidence une non-conformité et une vétusté du système d'électrification des cloches. Un devis d'un montant de 1 734 € a été établi. Une subvention de 35 % du montant des travaux H.T. pourrait être accordée par le Conseil Général. Le conseil décide d'engager les travaux.

Ecole

Actuellement, une politique de réduction du nombre de postes d'enseignants est menée par l'éducation nationale. Dans le souci de maintenir les effectifs et d'éviter la suppression d'une des deux classes, le conseil décide de ne plus accorder de dérogation pour la scolarisation des enfants de la commune dans les écoles publiques élémentaires extérieures.

GI.P. BOURGOGNE :

Ce **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic du Conseil Régional a pour objet le développement de l'administration électronique en offrant de multiples services tant à la collectivité qu'aux particuliers ou associations, à savoir : transmission des actes réglementaires, échanges comptables, signature électronique, guide des droits et démarches, annuaire géo-localisé des services de proximité, Le conseil décide d'adhérer à ce groupement moyennant une adhésion annuelle de 165 € .

Verres gravés

L'écusson de Francheville a été gravé sur des verres à vin en cristallin. Deux modèles de contenance différente sont proposés au prix de : 15 € les 6 verres de 21 cl et 20 € les 6 verres de 29 cl. Un exemplaire est visible au secrétariat les jours et heures de permanence.

Communauté de **C**ommunes

La Communauté de Communes du Pays de St Seine a mis en ligne un site internet présentant les différentes compétences et actions qu'elle mène.
Adresse : <http://www.cc-paysdesaintseine.fr>

Recensement

Les jeunes nés en 1993, dès leurs 16 ans révolus, doivent se faire recenser au secrétariat. Formalité indispensable pour passer un examen, un concours ou le permis de conduire.

Prévention

Très toxique voire mortel, le monoxyde de carbone est un gaz indétectable. Il est le résultat d'une mauvaise combustion (bois, gaz, pétrole, charbon...). Faites vérifier régulièrement vos installations, aérez votre logement même en hiver et ne bouchez pas les entrées d'air. Pensez aussi à faire ramoner vos cheminées.